

MAIRIE DE MONS BOUBERT
80210 MONS BOUBERT

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU 2 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le deux avril à 9 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M DELAHAYE Emmanuel, Maire.

Etaient présents : M DELAHAYE Emmanuel, Mme FRANCOIS Christiane, Mrs ROUSSEL Jacques, Mrs PETIT Jacques, TESTU Jean-Marie, WATTEBLED Freddy, TORON Eric, M GRISEL Laurent, TILLETTE D'ACHEUX Frédéric, BARBIER Stéphane, Mmes LOUCHART Francine, MERCIER Agnès.

Etaient absents : M HAUSSOULIER Frédéric, excusé, qui a donné pouvoir à M DELAHAYE Emmanuel

M TERNOIS Eddy, excusé, qui a donné pouvoir à M BARBIER Stéphane. Mme POIRET Fanny, excusée.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est visé par l'ensemble du conseil.

. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021. Le bilan de cet exercice s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT :

Déficit reporté : 13 672.60 €

Résultat exercice 2021 : Excédent 39 275.66 €

Restes à réaliser 2021 : Déficit 27 720 €

Résultat cumulé : Déficit 2 116.94 €

FONCTIONNEMENT :

Résultats reportés : Excédent 126 007.81 €

Résultats exercice 2021 : Déficit 1 974.28 €

Résultat cumulé : Excédent 124 033.53 €

Soit un excédent cumulé de 121 916.59 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

· Section de Fonctionnement

Dépenses

- 011 Charges à caractère général : 117 700 €

- 012 Charges de personnel et frais assimilés : 97 130 €

- 65 Autres charges de gestion courante : 36 100 €

- 66 Charges financières : 28 000 €

- 67 Charges exceptionnelles : 3 000 €

- 68 Amortissements et provisions : 14 005 €

- 014 Atténuation de produits (versement à la CABS) : 136 000 €

- 023 Virement à la section d'investissement : 27 767 €

Recettes

- 70 Produits des services, du domaine et des ventes : 17 300 €
- 72 Travaux en régie : 0 €
- 73 Impôts et taxes : 249 589 €
- 74 Dotations et participations : 102 232 €
- 75 Autres produits de gestion courante : 13 600 €
- 77 Produits exceptionnels : 10 €
- 002 Excédent de fonctionnement reporté : 121 916 €
- 013 Atténuation de charges : 8 200 €

· Section Investissement

Dépenses

- 16 Remboursement d'emprunts : 32 838 €
- 10 Dépôts et cautions logements : 776 €
- Opération d'équipements : 494 822 € (Bistrot, aménagement place, matériel technique)
- Déficit reporté : 0 €

Recettes

- 13 Subventions d'équipement : 317 068 €
- 10 Dépôts et cautions logements : 2 993 €
- Emprunt bistrot : 140 000 €
- Amortissements : 14 005 €
- Virement de la section de fonctionnement : 27 767 €
- Excédent reporté : 25 603 €

Soit au total, en dépenses (527 436 €), en recettes, la somme de 527 436 €

. TAXES DIRECTES LOCALES 2022 :

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 3 % pour les Taxes Directes Locales vu la hausse des prix de l'énergie, du carburant, des combustibles, du papier. Et sachant que l'inflation actuelle du Pays est de 4.7 %.³ Si nous voulons ne pas destabiliser les finances communales courantes de notre collectivité compte tenu des hausses de prix, il faut réagir très vite.

Il est à noter également que nous devons faire face à la baisse des dotations de l'Etat pour quasi toutes les communes rurales (Mons Boubert, environ 3000 € cette année).

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 52.27 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 55.89 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES 2022 :

Le Conseil Municipal délibérant sur le projet du Budget Primitif 2022 décide d'allouer en 2022 les subventions suivantes aux Sociétés ci-après :

- Club du 3ème âge de Mons Boubert : 237 €
- Ass Sport Scol USEP de Mons Boubert : 237 €
- Entraide familiale : 50 €

. ADHESION AU CAUE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la Commune au sein au C.A.U.E.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune au sein du C.A.U.E.

La Cotisation de 50 € sera inscrite au budget 2021.

. ADHESION SOMEA :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association Somea sollicitant le renouvellement de la Commune au sein de leur association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune au prix de 30 €.

. PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES :

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du mail du SIPPH l'informant que pour couvrir les dépenses du Syndicat Intercommunal, le Comité Syndical a fixé à 2.20 € par habitant la participation communale 2022, compte tenu des autres ressources dont il dispose.

L'assemblée communale, conformément aux dispositions des articles L5212-19, L 5212-20 et L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales invite M le Maire à mandater directement au Syndicat la somme qui lui est due, soit 563 habitants x 2.20 € = 1 238.60€ (mille deux cent trente-huit Euros et soixante cts) et en inscrit le montant à l'article 6554 (participations à charges intercommunales) du budget primitif pour l'exercice 2022).

Le Conseil Municipal refuse que cette contribution soit prélevée directement sur le produit des impôts, la Somme sera mandatée à réception du titre émis par le SIPPH.

. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES :

Monsieur le Maire le Maire présente la convention de prestations de service pour la gestion et l'exploitation d'un Bistrot de Pays à signer avec la Régie Destination baie de Somme (DBS) pour la période du 1^{er} mars 2022 au 31 décembre 2022. Chaque mois la Commune facturera à la Régie DBS un loyer de 800 €.

. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION – RESTITUTION DE LA COMPÉTENCE « AMENAGEMENT, ENTRETIEN, ET GESTION DU CAMPING DE LONGPRÉ LES CORPS SAINTS » à LA COMMUNE DE LONGPRÉ LES CORPS SAINTS :

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-20,

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,

Vu la délibération n°2022-004 en date du 8 février 2022 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,

CONSIDERANT que dans le cadre du redressement des finances de la CABS, la communauté d'agglomération a engagé des discussions avec la commune de Longpré Les Corps Saints afin de trouver des solutions pour optimiser et rentabiliser le camping situé sur cette commune,

CONSIDERANT que parallèlement, la CABS et la commune ont rencontré des porteurs de projet lesquels seraient intéressés pour reprendre la gestion sous la forme d'un montage juridique comprenant un bail emphytéotique administratif,

CONSIDERANT qu'un tel contrat ne peut être conclu qu'avec la commune propriétaire de cet équipement car il présuppose l'octroi d'un droit réel, c'est-à-dire d'amoindrir le droit de propriété pendant une certaine durée (entre 18 et 99 ans),

CONSIDERANT qu'en effet, la CABS ne bénéficie que d'une mise à disposition de cet équipement c'est-à-dire de l'ensemble des attributs du propriétaire sans pour autant pouvoir altérer le droit de propriété (cession ou autres montages portant atteinte à l'intégrité de ce droit) de la commune,

CONSIDERANT qu'afin de permettre à la commune de Longpré les Corps Saint de pouvoir valoriser cet équipement en contractualisant le cas échéant avec un porteur de projet privé, le conseil d'agglomération de la Baie de Somme s'est prononcé à l'unanimité au cours de sa séance du 8 février 2022 en faveur d'une restitution de la compétence « Aménagement, entretien et gestion du camping de Longpré Les Corps Saints » à la commune de Longpré Les Corps Saints,

CONSIDERANT que, dans ce cadre, la procédure applicable oblige les conseils municipaux à émettre un avis sur le projet de modification des statuts de la Communauté d'agglomération,

CONSIDERANT que l'absence de délibération dans les trois mois à compter de la notification de la délibération de modification des statuts vaut avis favorable de la commune concernée,

Dans ces conditions, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE la modification des statuts de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme visant à restituer la compétence « *Aménagement, entretien et gestion du camping de Longpré Les Corps Saints* » à la commune de Longpré Les Corps Saints,

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette délibération à la Préfecture de la Somme et à la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées,

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (ARTT) dans la fonction publique territoriale,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

Article 1 - La journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées est fixée pour le personnel de la commune de MONS BOUBERT :

- la réduction du nombre de jours de RTT

Article 2 - La journée de solidarité se traduit par l'accomplissement d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée d'une durée de sept heures.

QUESTIONS DIVERSES :

. Monsieur le Maire émet un compte rendu de sa réunion du 21/02/2022 en Gendarmerie de St Valéry sur la délinquance.

. Monsieur le Maire donne lecture des courriers de la présidence de la république, de M Emmanuel MAQUET Député, de Madame la Préfète de la Somme suite à notre requête pour la subvention Feader qui nous été refusée.

Monsieur le Maire essaie de trouver des solutions par la renégociation du prêt des travaux de la Rue du Val en Cendres mais la situation économique actuelle difficile du Pays rend les choses compliquées.

. Monsieur le Maire propose la mise en place d'une régie pour l'organisation des fêtes communales. Il va s'en charger au départ pour lancer la machine,

. M TORON Eric demande comment sera organisé le 13 Juillet. Monsieur le Maire répond qu'il faudra voir avec le bistrot comment on fera. Il est encore trop tôt pour décider.

. Mme MERCIER Agnès demande ce qu'il en est des poules. Monsieur le Maire répond qu'elles ont été achetées par Mickaël POIRET et qu'elles arriveront prochainement dans le poulailler partagé.

. Mme LOUCHART Francine signale que l'on ne voit plus rien dans le miroir de la Rue Tout l'y Branle.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'il faut réfléchir à un hangar de stockage pour le matériel communal.

M PETIT Jacques suggère la construction d'un bâtiment de stockage en panneaux solaires. Car cela peut revenir à un investissement à zéro. Il faudra alors trouver le terrain.

. M TESTU Jean-Marie demande s'il continue de travailler sur la reconnaissance de chemins de parcours pédestre sur la Commune. Monsieur le Maire le remercie du parcours emprunté le 26 mars et le remercie de continuer.

. M WATTEBLED Freddy demande comment se répartissent les bénéfices de la journée du 26 Mars

Monsieur le Maire répond qu'un courrier avait été adressée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et à la Société de Chasse pour savoir s'ils participeraient à ladite journée mais il n'a pas eu de réponse. Donc il appartient à l'UAE et au Club des aînés de décider de la répartition des bénéfices.

. A l'occasion de la course pédestre, Mme FRANCOIS Christiane tient à remercier les signaleurs et les trois pompiers d'astreinte ce jour-là, pour leur présence et efficacité lors de leurs interventions.

. Monsieur le Maire ajoute que selon le système actuel de fonctionnement départemental des Sapeurs-Pompiers, des pompiers doivent être opérationnels chaque jour.

M WATTEBLED signale des trous de voirie Rue d'Arrest.

. M GRISEL Laurent demande des devis pour l'installation d'une pompe à chaleur à la Mairie et à la salle polyvalente.

. Mme FRANCOIS signale que les accompagnateurs des bus du RPI manquent de pédagogie avec les enfants.